

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mars 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et prend les pouvoirs de :

Absent : M. Thierry GOUILLET à M. Gérard CRUZ
Mme Rym HANETITE à Mme Maguy THORN
M. Christophe MOURRE à M. Christian NEVIERE

Absents excusés : Mme PERROT - M. CAMPANELLI

M. le Maire propose de nommer Mme Evelyne DE FILIPPO comme secrétaire de séance : Unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019 ne fait l'objet d'aucune observation.

1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2019

M. le Maire : Vous avez tous reçu le rapport sur les orientations budgétaires 2018, en appui de notre débat de ce soir.
Je vais le résumer.

En ce qui concerne la macro économie, on constate une baisse de la croissance mondiale qui tient essentiellement à la remontée du prix du pétrole, aux tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis et aux difficultés liées aux tensions politiques dans les pays émergents.

En conséquence, l'environnement international se révèle moins porteur pour une économie, en zone euro en proie à des difficultés internes liées au Brexit, au ralentissement de l'économie allemande et au rejet du budget italien.

La France subit cet environnement économique peu favorable et la croissance en 2018 n'a pas atteint ses prévisions. Aucun facteur économique ne permet d'espérer une amélioration en 2019.

Dans ce contexte la loi de finances pour 2019 est sans surprise, elle maintient le cap annoncé en 2018 privant un peu plus chaque année les collectivités de leur autonomie financière et leur fait supporter le poids du nécessaire désendettement public.

En ce qui concerne notre commune, le résultat 2018 est mitigé, Les baisses constantes de nos recettes et les augmentations des charges provoquent un effet ciseau heureusement compensé par les économies de gestion réalisées depuis 2008.

Pour ce qui est de nos recettes, après 4 années de baisse de notre DGF, c'est le coût des premiers transferts de charge à la métropole qui provoque une nouvelle diminution de nos recettes pour un montant de 240 000 €. Par ailleurs le contentieux avec SMA nous prive d'une recette annuelle de 200 000 €.

En ce qui concerne nos charges, outre la pénalité pour non production de logements sociaux, qui repart à la hausse du fait d'un déficit de production sur la période triennale passée, nous avons dû recruter un DPO, dans le cadre du nouveau règlement de protection des données personnelles. Par ailleurs l'ouverture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire nécessite un ajustement des personnels encadrants, dans les services périscolaires et de restauration.

En fonctionnement le budget 2019 ne laisse que peu de marge de manœuvre s'il permet le financement des projets en cours, aucun projet supplémentaire ne pourra être initié.

La masse salariale représente plus de 60% du budget de fonctionnement, vous avez pu voir sur le graphique présenté dans le rapport qui vous a été envoyé qu'elle évolue proportionnellement à l'augmentation de la population. Ceci s'explique par le fait que 75% de la masse salariale concerne les services à l'enfance et à la jeunesse : crèche – restauration scolaire – services périscolaires – maison des jeunes – espace famille et EMMAD.

En investissement la plus grande partie des projets concerne, la réhabilitation de l'école Paul Doumer, le réaménagement de la cuisine centrale et la réfection des voiries secteur sud.
Aucun emprunt n'est envisagé pour 2019.

Les taux d'imposition resteront inchangés.

Mme KEVORKIAN : J'ai une question, je vois bien que côté fonctionnement il y a des restrictions, est ce que cela veut dire que l'usager d'une manière ou d'une autre va avoir moins de services ou va payer plus cher les services ? Est-ce que c'est ça les orientations ?

M. le Maire : Dans l'avenir, oui c'est certain. A partir du moment où nos charges augmentent et nos recettes diminuent il faudra que l'on fasse un choix. Et ce choix sera fait sur du service que l'on rend à la population.

Mme KEVORKIAN : Et sur 2019 ?

M. le Maire : On a baissé la masse salariale en 2018, pour l'instant nous ne prévoyons pas de baisse des effectifs mais on fait très attention et chaque embauche est pesée. Nous prévoyons deux embauches pour cette année, l'assistant de M. COLLOMB au niveau du service technique car deux personnes sont parties en 2018 et nous les remplaçons que par une personne. Et un effectif supplémentaire pour la Police Municipale car un agent est absent depuis longtemps pour cause de maladie et départ à la retraite dans peu de temps. Ce sont les deux seules embauches que nous prévoyons pour l'instant. Il y a toujours des besoins des départs et des remplacements au niveau de la cantine et du périscolaire... Mais nous sommes au minimum de nos emplois. La masse salariale, on en a souvent parlé, elle augmente parce que la population augmente, des familles s'installent avec des enfants... On va ouvrir une classe encore ou peut être deux cette année, on en a ouvert autour de 6 ou 7 depuis 2008. A chaque fois c'est du personnel pour l'entretien, si c'est de la maternelle c'est une ATSEM.

Mme KEVORKIAN : Je ne parlais pas des emplois, je ne parlais pas des salaires. J'entends bien et j'ai bien compris. Je parlais simplement de l'impact sur le coût, des tarifs par exemple du périscolaire qui vont augmenter, est ce que la cantine va augmenter ? Est ce qu'il va y avoir un impact négatif au niveau paiement ?

M. le Maire : Cette année non

Mme KEVORKIAN : La diminution de certaines manifestations ou quoi j'ai acté. Vous l'avez déjà dit cette année. Par contre comme vous aviez supprimé les gouters du périscolaire, est ce que là vous allez supprimer autre chose ? Il y a une personne âgée qui m'a dit : « peut-être ils vont supprimer nos repas » ? J'ai répondu je ne pense pas...

M. le Maire : On n'en est pas là. Sinon on n'aurait pas refait la cuisine centrale ; s'il fallait supprimer les repas ce n'était pas la peine de dépenser de l'argent pour la rénover. On n'a pas prévu ni d'augmentations des services, ni d'impôts. Mais on fait très attention au niveau des charges encore une fois sur le personnel et puis dans le budget que nous sommes en train de préparer il y aura des baisses, un niveau de fonctionnement qui nous permette d'équilibrer notre budget, c'est obligatoire de toute façon. Il y aura des baisses par rapport à des investissements en fonctionnement que l'on avait les années précédentes.

Mme KEVORKIAN : Au niveau des participations des familles, les $\frac{3}{4}$ des participations sont toujours calculées par rapport aux ressources des familles ? Je pense à la crèche, le périscolaire...

M. le Maire : Oui, à tous les niveaux, la cantine..., partout c'est par rapport aux ressources, au foyer même.

Mme KEVORKIAN : La CAF donne toujours un palier obligé, une limite à ne pas franchir ? Parce qu'avant elle disait c'est en fonction des ressources.

M. le Maire : Sur le périscolaire ?

Mme KEVORKIAN : Sur le périscolaire, sur la crèche ...

M. le Maire : Oui bien sûr, on a toujours dans le contrat enfance jeunesse ces limites-là. C'est resté à ce niveau-là.

On le vote, je ne sais plus si on le vote maintenant ?

Mme BERTET : On vote pour prendre acte de sa tenue, ce n'est pas une approbation

M. le Maire : On vote comme quoi je vous l'ai présenté. Vous ne l'approuvez pas, c'est ce que dit Mme BERTET en aparté elle a raison, ça ne veut pas dire que vous l'approuvez, vous constatez simplement que l'on en a parlé.

UNANIMITE

2 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux

Mme DE FILIPPO : Nous vous proposons de solliciter Monsieur le Préfet afin de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux pour la réhabilitation et la mise en sécurité de l'avenue Jean Moulin.

Le coût des travaux HT s'élève à 83 530,06€ et le montant de la subvention sollicitée s'élève à 58 471,04€.

UNANIMITE

3 - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2019

M. le Maire : Comme chaque année je vous propose de créer 9 emplois saisonniers à temps complet au sein des services municipaux pour la période du 1er Juin au 30 Septembre 2019. Ces 9 postes à temps complet permettent le recrutement d'une douzaine de jeunes sur des contrats d'une durée de 3 semaines.

C'est toujours bien, cela leur permet un premier contact avec le monde du travail, de l'entreprise.

UNANIMITE

4 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement

M. YERPEZ : Nous vous proposons d'adhérer au CAUE, qui est une association pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement mise en place par le Conseil Départemental pour le soutien aux collectivités locales. C'est un organisme d'intérêt public.

La mission du CAUE s'exerce auprès des administrés ou futurs administrés dans le cadre d'une intention de construire ou du dépôt d'un permis au travers de permanences afin d'informer, de conseiller sur la conception du projet et sur les procédures administratives.

Cette mission s'exerce aussi auprès du service urbanisme en apportant un avis sur la qualité architecturale et l'insertion urbaine d'un projet. C'est à la fois pour les administrés et pour la délégation urbanisme.

Par ailleurs il peut être sollicité par la commune afin d'étudier les meilleures possibilités d'insertion d'un projet communal dans son environnement : conseils pour l'aménagement des espaces publics (rues, places, espaces verts...), pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments communaux ou de façon plus globale pour l'aménagement du territoire.

Le montant de la cotisation annuelle à verser par la Commune s'élève à 1 918 € pour 2019.

Mme DELOUS : Je me permets de poser cette question car j'y étais encore ce matin à la permanence du CAUE.

M. YERPEZ : Et oui, parce que nous sommes encore 3 ou 4 communes dans les Bouches du Rhône à ne pas être affilié.

Mme DELOUS : Il était temps !!! Mais simplement la fréquence de la consultation du CAUE sur la commune c'est une fois par mois, une demi-journée tous les quinze jours ?

M. YERPEZ : Il doit y avoir une réunion de préparation pour affiner tout ça mais a priori on est sur une réunion mensuelle d'une demi-journée de permanence. Ce qu'il faut savoir quand même pour tout vous dire il y a eu un temps pas si vieux ou nous étions affilié au CAUE et on ne peut pas dire que l'aspect « aide aux administrés » marche très bien. On pense que c'est plutôt à cause peut être d'une mauvaise information. On s'est renseigné auprès de communes ou ça marche bien.

Mme DELOUS : Je me permets, nous à Gardanne ça cartonne, c'est moi qui m'occupe de la permanence. On refuse des permis parce que le projet est « moche », du coup après la personne elle vient se renseigner.

M. YERPEZ : Alors peut être que nous n'avons pas de permis de construire « moche » mais effectivement on va essayer de le faire tourner un peu plus que ce que ça a été. Parce que l'on pense que c'est quand même intéressant, le problème c'est de prendre les administrés très en amont de leur projet pour pouvoir au mieux les guider. Il y a cette partie-là administrés, le reste par rapport aux collectivités c'est plus classique.

UNANIMITE

5 - Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction du nouveau Centre Hospitalier

M. le Maire : L'hôpital de Salon souffre de la vétusté de ses bâtiments et de l'impossibilité de réaliser les travaux de modernisation nécessaires à son bon fonctionnement.

Les études démontrent que la seule solution c'est la reconstruction sur un autre site.

L'importance de cet établissement de soin de proximité, pour les communes d'Aggloprovence et notamment pour La Fare nous a amené à réfléchir à l'aide que pourraient apporter les collectivités territoriales pour le maintien d'un équipement de qualité sur son territoire.

L'idée est de réunir la somme nécessaire à l'acquisition du terrain, l'Etat n'interviendrait que sur la construction.

Par ailleurs pour boucler le financement l'Hôpital pourrait opter pour une opération public/privé en s'alliant avec la clinique VIGNOLI. De façon à mutualiser certains équipements et ainsi réduire les coûts tant d'investissement que de fonctionnement.

La communauté d'agglomération a donc pris une délibération avant la fin de l'année 2015 par laquelle elle s'engageait sur un financement à hauteur de 1 408 790 € correspondant à 10 € par habitant.

Toutes les communes étaient alors sollicitées pour s'engager également sur une participation à hauteur de 10 € par habitant.

Je vous rappelle la délibération par laquelle nous avons unanimement accepté le principe de ce projet et du montant de la participation par habitant.

Pour mettre en œuvre notre décision il était nécessaire de se regrouper dans le cadre d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), entité juridique permettant de recevoir les participations financières des communes et de procéder à l'acquisition du terrain.

Aujourd'hui un terrain répondant aux besoins du projet est à la vente, il s'agit donc de créer le SIVU afin de concrétiser la volonté des collectivités participantes.

Les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, ont d'ores et déjà fait connaître leur volonté d'adhérer au SIVU afin de procéder à cette acquisition foncière qui sera ensuite cédée à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

En conséquence je vous demande d'émettre un avis favorable à la création de ce SIVU.

Mme KEVORKIAN : J'ai juste une question c'est obligatoire de créer un syndicat pour faire ça ?

M. le Maire : Oui parce qu'il faut que nous ayons une structure qui nous permette de procéder à l'achat de ce terrain. On ne peut pas tous participer en disant moi je l'achète 50 € ça ferait un acte de vente qui serait un peu compliqué et énorme, ce n'est pas légal.

Mme KEVORKIAN : C'est obligatoire ?

M. le Maire : On crée un syndicat intercommunal. L'Institut Médico-Psychologique de Vitrolles par exemple, est un très vieux syndicat qui avait acheté le terrain, à l'époque le SIVU était resté en place et avait même géré les relations de propriétaires à locataires et donc s'il y avait besoin d'une clôture ...c'était le SIVU qui le faisait.

Là, le Préfet nous a dit, vous créez le syndicat pour acheter le terrain et une fois que le terrain est acheté vous vous dissolvez. Certaines communes ont demandé à payer en une fois, comme nous qui avons provisionné l'argent au service des finances, nous sommes donc prêts à donner 80 000 € pour l'achat du terrain, mais il y a des communes qui ont demandé à le faire en sept fois comme c'est proposé ou prendre éventuellement un emprunt et de le rembourser ce qui fait que le SIVU va rester la durée de l'emprunt par exemple. Nous avons posé la question au Préfet et nous n'avons pas la réponse c'est pour cela que le point n°6 a été retiré. Sinon les statuts sont prêts il s'agit juste de régler cette question.

Mme KEVORKIAN : Et quand j'entends céder c'est-à-dire c'est céder à entité pour un euro symbolique ?

M. le Maire : Et après, bien entendu on le cèdera ou on le donnera gratuitement au centre hospitalier, pour qu'il valorise son patrimoine. Chose qu'il va faire en vendant là où il est actuellement, il a besoin de tout ça, car la construction va aussi coûter très cher. Vous voyez aussi l'effort que font les collectivités pour pallier les carences de l'Etat. Car c'est quand même à l'Etat, à l'ARS de prévoir. Ou l'hôpital est utile, c'est ce que l'on pense et alors il faut mettre les moyens pour en construire un autre ou alors on ferme l'hôpital de Salon comme on a fermé les maternités. Quand à l'alliance avec une clinique privée ça participera là aussi au financement mais il faut faire très attention, dans les conventions qui seront signées entre les deux établissements, que ce qui est rentable n'aille pas dans la clinique privée et ce qui coûte de l'argent aille à l'hôpital parce que c'est souvent le cas dans le même établissement au même endroit en plus. Que l'on partage les plateaux techniques, les radios..., c'est très bien ça mutualise et on diminue les frais c'est une bonne idée, maintenant il faudra bien préciser les choses. Cela ne dépend pas de moi.

UNANIMITE

6 - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction d'un nouveau Centre Hospitalier - Approbation du projet de statuts

Affaire retirée de l'ordre du jour

7 - Réglementation et fixation du tarif pour l'occupation du caveau provisoire

M. le Maire : Le caveau provisoire sert à l'inhumation provisoire d'un défunt ou de l'urne contenant les cendres en attendant que la famille procède à une acquisition.

Son utilisation ne peut avoir qu'une durée limitée afin d'en faire bénéficier toutes les familles qui nous sollicitent.

Nous proposons de mettre à disposition gratuitement ce caveau pendant 90 jours et d'instaurer ensuite une redevance journalière pour un montant de :

3,00 € par jour du 91ème au 120ème jour
5.00 € par jour du 121ème au 150ème jour
et 10.00 € par jour du 151ème au 180ème jour

UNANIMITE

La séance est levée